

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CALIXTE  
COMTÉ DE ROUSSEAU

Séance extraordinaire du 9 octobre 2018

Séance extraordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Saint-Calixte tenue le 9 octobre 2018 à 20 h 00

**ORDRE DU JOUR**

**L'ordre du jour tel qu'il fut présenté dans l'avis de convocation, l'avis de convocation fut signifié à tous les membres du Conseil tel que requis par les dispositions du code municipal**

1. **Présences**
2. **Résolution de fin d'emploi - Poste de directeur général**
3. **Résolution d'embauche - Poste de directeur général**
4. **Coordonnateur DG au plan d'urgence**
5. **Période de questions**
6. **Levée de la séance**

1. **PRÉSENCES**

Son honneur le maire Michel Jasmin préside la session à laquelle assistent Mesdames les conseillères Roxane Simpson et Odette Lavallée et Messieurs les conseillers Keven Bouchard, François Dodon, Jacques D. Granier.

Était absent : M. Denis Mantha, conseiller

Était également présente : Mme Liette Martel, directrice générale adjointe.

2018-10-09-330

2. **RÉSOLUTION POUR FIN DU LIEN D'EMPLOI AU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER AVANT LA FIN DE SA PÉRIODE DE PROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de monsieur Luis Jorge Bérubé se termine le 15 février 2019 pour le poste de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil dans sa rencontre du 2 octobre 2018 a délibéré relativement à la période de probation inscrite au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé de mettre fin au lien d'emploi à monsieur Luis Jorge Bérubé au poste de directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Calixte à compter du 5 octobre 2018;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER JACQUES D. GRANIER, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE les considérants de la présente résolution en font partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

DE mettre fin au lien d'emploi de Monsieur Luis Jorge Bérubé au poste de directeur général / secrétaire-trésorier à compter du 5 octobre 2018.

QUE monsieur Luis Jorge Bérubé ne soit plus désigné et habilité à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, tous les documents nécessaires à sa fonction.

D'autoriser le versement de tout salaire, indemnités et autres montants dû à cette personne.

2018-10-09-331

3. **RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTEUR (TRICE) GÉNÉRAL (E) ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER (ÈRE)**

CONSIDÉRANT QUE lors de la dotation du poste de directeur (trice) général (e) et secrétaire-trésorier (ère) en février 2018, madame Marie-Claude Couture était des candidats sélectionnés aux entrevues par le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a rencontré madame Marie-Claude Couture pour une seconde entrevue pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à l'embauche de madame Marie-Claude Couture pour le poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE Madame Marie-Claude Couture soit et est nommée directrice générale / secrétaire-trésorière et fonctionnaire désigné et habilité à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Calixte, tous les documents nécessaires à sa fonction.

QUE M. le maire soient autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties.

QUE cette résolution prendra effet à compter de la signature dudit contrat.

2018-10-09-332

4. **NOMINATION DE MADAME MARIE-CLAUDE COUTURE - COORDONNATRICE DES MESURES D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE Mme Marie-Claude Couture est nommée au poste de directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de la nommer également à titre de coordonnatrice des mesures d'urgence ;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ROXANE SIMPSON, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE Madame Marie-Claude Couture soit nommée coordonnatrice des mesures d'urgence pour la Municipalité de Saint-Calixte.

#### **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques questions furent posées par les personnes présentes dans la salle.

2018-10-09-333

#### **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

SUR LA PROPOSITION DE MME LA CONSEILLÈRE ODETTE LAVALLÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE

QUE la séance soit levée à 20 h 11.

---

MICHEL JASMIN, MAIRE

---

LIETTE MARTEL  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

**« Je, Michel Jasmin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».**